

# MANIFESTER LA MEMOIRE

du génocide des Tutsi au Rwanda

COLLOQUE :  
Manifester la mémoire du génocide  
des Tutsi au Rwanda

Date : 12 mars 2024 de 9h à 17h

Lieu : RS 251 - Bâtiment Robert Schuman  
58 rue du Port - 59000 Lille

EXPOSITION :  
Clichés d'audience

Date : du 12 au 18 mars

Lieu : Salle Berryer - Hôtel Académique  
60 boulevard Vauban - 59000 Lille

Exposition des Archives nationales hors les murs au C3RD  
du 8 mars au 15 avril 2024.

Inscription en ligne : <https://www.c3rd.fr>



# Colloque international du 12 mars 2024

Depuis fin 2021, un partenariat entre l'Université catholique de Lille et les Archives nationales donne lieu à un séminaire sur les procès filmés (<https://www.c3rd.fr/evnement/exposition-les-proces-filmes-un-enjeu-social/>), abordant notamment le procès de Tokyo et les crimes contre l'humanité en Argentine. En plus de ce cycle, le 12 mars 2024, nous organisons un colloque pour commémorer les 30 ans du génocide des Tutsi au Rwanda.

Ce génocide, marqué par plus de 800 000 morts, a mis en lumière l'importance de la justice pénale internationale et a conduit à l'émergence de nouvelles normes juridiques. Les efforts pour poursuivre les responsables de ces crimes ont vu l'utilisation de la compétence universelles par les juridictions belges et françaises, avec une attention croissante portée aux victimes dans la lutte contre l'impunité.

Le XX<sup>e</sup> siècle a connu des violences de masse que le droit et la justice ont dû réprimer dans un contexte d'internationalisation. Les « crimes internationaux » désignent les crimes contre l'humanité, incluant le crime de génocide et les crimes de guerre. De nombreuses régions du monde sont depuis devenues des charniers où des millions d'innocents et de personnes sans défense ont été victimisés par des agressions et d'odieux crimes contre l'humanité qu'il n'avait pas été possible de prévenir et de punir. La situation a commencé à changer lorsque des reportages télévisés en provenance d'ex-Yougoslavie ont présenté les atrocités de masse commises en 1992. Pour la première fois depuis Nuremberg, est venu le temps de fixer les règles permettant de punir les crimes internationaux. Mais, rien de tout cela n'existe en 1994 lorsque le génocide perpétré contre les Tutsi occasionne, sur une courte période de trois mois, plus de 800.000 morts dans des conditions indicibles. Le premier documentaire sur ce qui peut être considéré comme une grande tragédie de la fin du XX<sup>e</sup> siècle est présenté lors de l'émission *La marche du siècle* présentée par Jean-Marie Cavada.

Poursuivre les responsables, juger de tels crimes, repose sur des normes de droit pénal qui reflètent les priorités d'une société et d'une époque. Si une justice pénale internationale a été organisée, elle n'était pas en mesure de répondre à toutes les attentes des Rwandais. Le nouveau gouvernement au Rwanda a cherché à rassembler la société meurtrie : il a redonné une place à une justice ancestrale Gacaca. Mais de nombreux Rwandais avaient fui leur pays afin d'échapper à toute justice. La compétence universelle a permis aux juridictions belges puis françaises de rendre, chacune sur leur territoire, les premiers procès pour crimes de génocide. La lutte contre l'impunité de ces crimes va de pair avec une place de plus en plus grande donnée aux victimes.

# Programme

## Manifester la mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda

**9h00 :** Ouverture du colloque

Mots d'accueil, **Halima Mecheri-Mordi**, doyen de la FLSH,  
et **Ioannis Panoussis**, doyen de la FLD

### 1<sup>re</sup> partie : « Quelle mémoire 30 ans après ? »

**9h30 :** Documentaire « **Autopsie d'un génocide** », *La Marche du siècle*, septembre 1994

**10h30 :** Débat animé par **Sandrine Lefranc**

- **Assumpta Mugiraneza**, directrice du centre multimédia IRIBA (depuis le Rwanda)
- **Benjamin Chemouni**, Assistant Professor in Development Studies, UC Louvain
- **Monsieur le Bâtonnier Jean-Louis Brochen**, barreau de Lille / Juristes Sans Frontières

**12h30-14h00 :** Déjeuner

### 2<sup>e</sup> partie : La mémoire des procès (2001-2024)

**14h00-15h30 :** Table ronde - **La mémoire des procès, sur le terrain de la justice** - animée par **Denis Salas**

- **Gasana Ndoba**, Human Rights International Consultant (depuis le Rwanda)
- **Laurence Massart**, première présidente de la cour d'appel de Bruxelles
- **Aurélia Devos**, présidente de la 5<sup>e</sup> chambre TJ de Lille / Pôle crimes contre l'humanité
- **Maître Michel Laval**, avocat au barreau de Paris

**15h30-17h00 :** Table ronde - **La mémoire des procès, approche analytique** - animée par **Pascal Plas**

- **Gaudiose Luhaha**, docteure en théologie, Université de Strasbourg
- **Timothée Brunet-Lefèvre**, docteur en études politiques (EHESS / CESPRA)
- **François Masabo**, professeur de Sociologie, Université du Rwanda (depuis le Rwanda)
- **Aggée Shyaka Mugabe**, Centre de Gestion des Conflits, Université du Rwanda (depuis le Rwanda)

**18h00 :** Vernissage de l'exposition **Clichés d'audience** (salle Berryer, Hôtel Académique) en présence du conservateur du Musée du Barreau de Paris, **Maître Basile Ader**

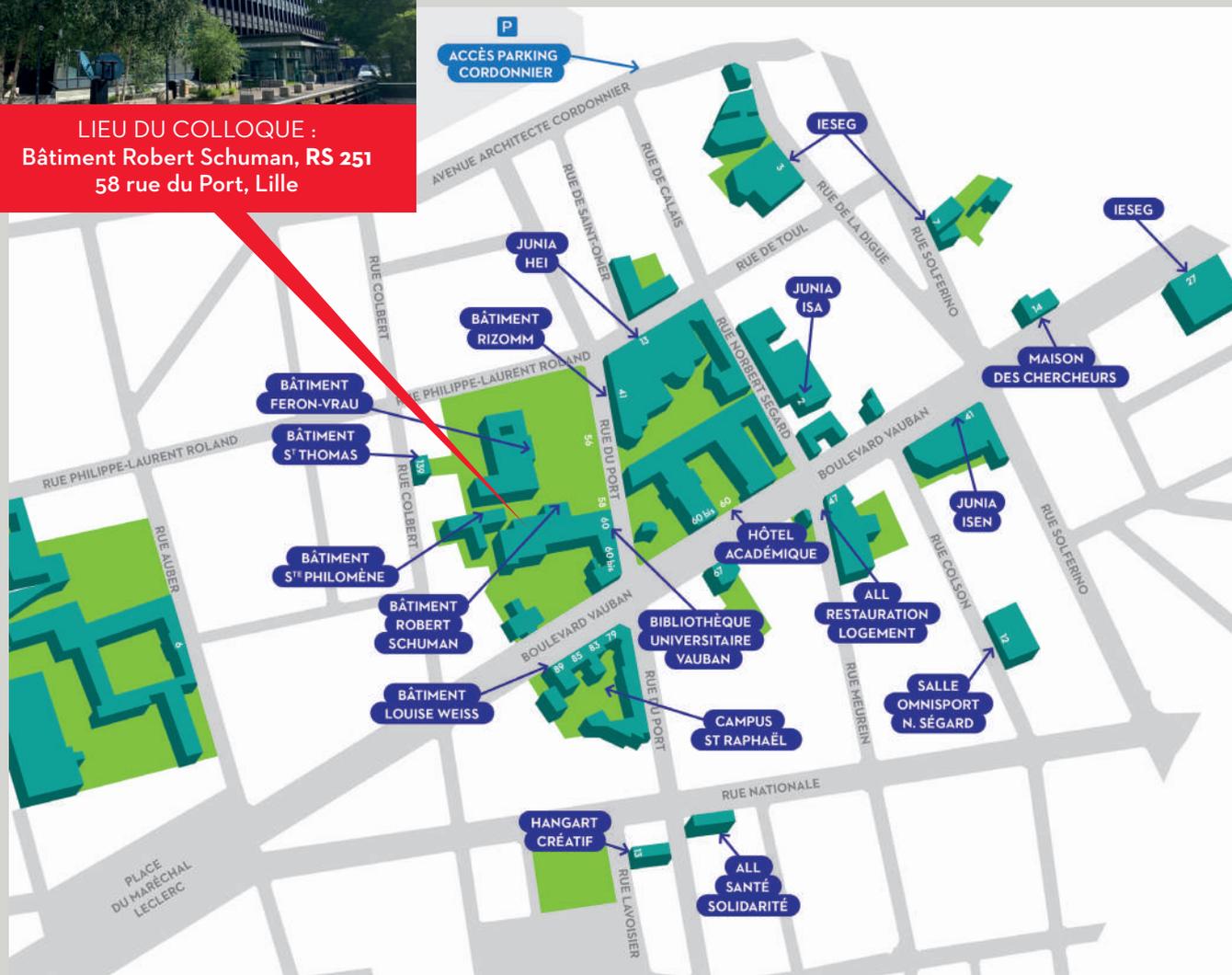
# Plan d'accès



UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE  
DE LILLE 1875



LIEU DU COLLOQUE :  
Bâtiment Robert Schuman, RS 251  
58 rue du Port, Lille



## INFOS PRATIQUES :

Faculté de Droit  
Université Catholique de Lille  
58 rue du Port  
59000 LILLE

INTERNET : [www.fld-lille.fr](http://www.fld-lille.fr)

CONTACT : [C3RD@univ-catholille.fr](mailto:C3RD@univ-catholille.fr)

LIEU DU COLLOQUE : RS 251

Bâtiment Robert Schuman, 58 rue du Port, Lille